

---

**Erratum**

---

**Règles modifiant les Règles  
de procédure de la Cour d'appel  
du Québec en matière civile**

Code de procédure civile  
(L.R.Q., c. C-25)

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, volume 128, n<sup>o</sup> 17, 24 avril 1996, pages 2637 à 2640.

À la page 2637, au cinquième paragraphe de l'article 2 modifiant l'article 8, la phrase aurait dû se poursuivre pour lire:

«... ou du fait que, le jour choisi pour la présentation, une partie demandera le renvoi de la présentation à une date ultérieure.».

25512